

CONSEIL
JEUNESSE
DE MONTRÉAL

JEUNES ET ITINÉRANCE

DÉVOILER UNE RÉALITÉ PEU VISIBLE

SYNTHÈSE DE L'AVIS SUR LA PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE JEUNESSE À MONTRÉAL

Montréal 

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

Le Conseil jeunesse de Montréal (CJM) est un comité consultatif créé en février 2003 par la Ville de Montréal dans le but de mieux tenir compte des préoccupations des Montréalais et Montréalaises âgés de 12 à 30 ans et de les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent.

Composé de quinze membres représentatifs de la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise, il a pour mandat de conseiller régulièrement le maire et le comité exécutif sur toutes les questions relatives aux jeunes et d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale.

ENSEMBLE DES MEMBRES

Omid Danesh Sharaki
Rym El-Ouazzani
Denise Felsztyna
Jérémy Gareau
Rami Habib
Amina Janssen
Kunze Li
Xiya Ma
Jessica Mandziya-Sathoud
François Marquette
Alice Miquet
Anne Xuan-Lan Nguyen
Albert Phung Khai-Luan
Kathryn Verville-Provencher
Michael Wrobel

MEMBRES DU COMITÉ AVIS

Omid Danesh Sharaki
Rym El-Ouazzani
Trisha Eli
Denise Felsztyna
Jérémy Gareau
Maxime Le Breton
Jessica Mandziya-Sathoud
François Marquette
Alice Miquet
Pascal Rousseau
Kathryn Verville-Provencher
Michael Wrobel

La présente synthèse de l'avis a été élaborée au cours de l'année 2016, soit la treizième année d'existence du Conseil jeunesse de Montréal, et a été adoptée par ses membres le 23 novembre 2016.

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 868-5809
Télécopieur : 514 868-5810

 cjm@ville.montreal.qc.ca

 www.cjmtl.com

Coordination

Geneviève Coulombe

Recherche et rédaction

Benoît Décary-Secours

Révision linguistique

Louise-Andrée Lauzière

Conception et réalisation graphiques

RouleauPaquin.com

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
© Conseil jeunesse de Montréal, 2017

La féminisation, partielle, de ce document utilise la méthode du point (par exemple : répondant.e, participant.es).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	
Pourquoi s'intéresser à la prévention de l'itinérance jeunesse?	2
1 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DE LA QUESTION	4
1.1 Que doit-on entendre par « itinérance jeunesse »?	4
1.2 L'itinérance jeunesse : vers une définition qualitative du phénomène	6
1.3 Penser les approches préventives à l'intérieur des champs de compétence de la Ville : méthodologie d'enquête	7
2 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS D'ANALYSE	9
2.1 Approfondir les connaissances sur les nouvelles réalités de l'itinérance jeunesse à Montréal	9
2.2 Recommandations pour l'amélioration des connaissances sur l'itinérance jeunesse	10
2.3 La Ville et la gouvernance de proximité : remédier aux approches institutionnellement lourdes	10
2.3.1 Établir les premiers liens de confiance : la valorisation et le soutien du travail de rue	11
2.3.2 Recommandations concernant le travail de rue	11
2.3.3 Des projets d'insertion socioprofessionnelle flexibles pour les jeunes	12
2.3.4 Recommandations concernant l'insertion socioprofessionnelle	13
2.3.5 Le droit au logement et le partage de l'espace : un hébergement adapté à la réalité des jeunes	13
2.3.6 Recommandations concernant le logement	14
3 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	15
4 SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	16
CONCLUSION	18
BIBLIOGRAPHIE	19

INTRODUCTION

POURQUOI S'INTÉRESSER À LA PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE JEUNESSE?

Les chiffres indiquent qu'environ 235 000 Canadien.nes vivent l'itinérance chaque année, desquels environ 20 % seraient âgés de moins de 25 ans (Gaetz, 2014a). La problématique de l'itinérance jeunesse surgit au tournant des années 1980 au Québec, au moment où les jeunes de la rue commencent à se rassembler en groupes dans certains coins au centre-ville de Montréal et de Québec. Ils deviennent un problème « visible », mais aussi bruyant. Leur désordre dérange. Aujourd'hui, si les jeunes en situation d'itinérance se font moins visibles dans les rues de Montréal, le phénomène ne disparaît pas pour autant : les milieux d'intervention remarquent une fréquentation accrue de leurs services ainsi qu'un changement du profil des jeunes qui les fréquentent.

Cet avis survient dans un contexte où les institutions gouvernementales donnent une nouvelle importance à la lutte contre l'itinérance, particulièrement par sa prévention. En 2014, le gouvernement du Québec adopte une première politique nationale de lutte à l'itinérance, intitulée *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir*. Cette politique est accompagnée du plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020, intitulé *Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*. Montréal s'est également dotée de son plan d'action 2014-2017 – Parce que la rue est une impasse. L'objectif de cet avis est de contribuer à ces efforts collectifs qui sont mobilisés autour de la prévention de l'itinérance, mais en soulignant la nécessité de tenir compte des réalités particulières auxquelles est confrontée la jeunesse.

L'itinérance, la jeunesse et la prévention. Trois éléments qui à la fois sont lourdement chargés de sens, mais aussi d'une absence de définition commune et consolidée. En effet, ces mots mobilisent chacun des images, des clichés et des représentations dominantes. L'itinérant, l'homme ivre aux vêtements délabrés et dormant sur la chaussée. La jeunesse, âge de remise en question des règles et de contestation de l'autorité. Finalement, la prévention, comme ensemble des mesures que l'on prend pour prévenir un risque, un danger, un mal. Ces images guident notre manière de concevoir l'itinérance

jeunesse et déterminent les pratiques d'intervention à être adoptées. Par sa définition, la « prévention » ne renvoie pas qu'à l'ensemble des dispositions prises pour éviter un mal, mais au « sentiment irraisonné d'attraction ou de répulsion antérieur à tout examen¹ » ou encore à « l'opinion préconçue, en général défavorable, à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose² ». Prévenir l'itinérance jeunesse exige d'abord un travail sur les manières de cerner la réalité des jeunes de la rue à Montréal.

La première partie de l'avis réalise un état de la situation. Que connaissons-nous de la réalité des jeunes de la rue à Montréal? Quels chiffres et données sont disponibles? Comment l'itinérance est-elle vécue chez les jeunes et quelles raisons les poussent à la rue? Des sous-catégories sont-elles surreprésentées chez les jeunes de la rue? Devant le constat d'un flou définitionnel, nous dressons les différentes manières de concevoir le problème de l'itinérance jeunesse et leurs conséquences sur les pratiques d'intervention et de prévention.

La seconde partie de l'avis se penche sur des solutions concrètes de prévention pour Montréal. À la lumière d'entretiens réalisés auprès de responsables d'organismes d'intervention œuvrant auprès des jeunes en marge, nous ciblons trois champs d'activité où la Ville de Montréal peut favoriser une approche préventive : le travail de rue, l'insertion socioprofessionnelle et le logement. Si ces champs d'action ne sont pas en soi de nouveaux domaines d'intervention, nous proposons des manières innovantes de les investir à partir d'exemples tirés de Montréal, du Canada et de l'étranger. La dernière partie de l'avis constitue un sommaire des recommandations adressées à la Ville de Montréal en matière de prévention de l'itinérance jeunesse.

¹ Prévention », dans *Le nouveau Petit Robert de la langue française*, 2008.

² « Prévention », dans *Larousse en ligne* (larousse.fr), 2016.



SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DE LA QUESTION

1.1 QUE DOIT-ON ENTENDRE PAR « ITINÉRANCE JEUNESSE »?

L'absence d'une définition claire et commune de l'« itinérance », de la « jeunesse » et même de la « prévention » demeure une caractéristique fondamentale de la littérature sur le sujet. Reconnaisant le besoin d'établir une définition générale et normalisée de l'itinérance, l'Observatoire canadien sur l'itinérance, en collaboration avec plusieurs intervenant.es nationaux, régionaux et locaux, élabore en 2012 une *Définition canadienne de l'itinérance*. Cette définition est le résultat d'un examen approfondi de la littérature ainsi que des expériences de responsables des domaines de la recherche, de la politique et de l'intervention³. Selon cette définition,

[l]'itinérance décrit la situation d'un individu ou d'une famille qui n'a pas de logement stable, permanent et adéquat, ou qui n'a pas de possibilité ou la possibilité immédiate de s'en procurer un. C'est le résultat d'obstacles systémiques et sociétaux, d'un manque de logements abordables et adéquats, et/ou de défis financiers, mentaux, cognitifs, de comportement ou physiques qu'éprouvent l'individu ou la famille, et de racisme et de discrimination. La plupart des gens ne choisissent pas d'être un sans-abri et l'expérience est généralement négative, stressante et pénible (Observatoire canadien sur l'itinérance, 2012 : 1).

Cette définition de l'Observatoire canadien sur l'itinérance a l'avantage d'inclure les situations d'itinérance moins visibles (personnes logées de manière provisoire et à risque) et de définir des sous-catégories qui reflètent des réalités différentes de l'itinérance. L'une des difficultés de l'étude de l'itinérance jeunesse tient au fait qu'elle est souvent voilée par des stratégies de survie qui lui confèrent une certaine invisibilité : hébergement chez des ami.es ou dans des squats⁴ plutôt qu'au sein des refuges, refus de s'identifier à l'image de l'itinérant.e adulte, etc.

³ L'Observatoire canadien sur l'itinérance, anciennement Réseau canadien de recherche sur l'itinérance, a rassemblé un groupe de travail composé de leaders des domaines de la recherche, des politiques et des pratiques afin d'élaborer, de perfectionner et de mettre à l'épreuve une nouvelle définition. Le groupe de travail de l'OCI/COH comprenait le docteur Stephen Gaetz, directeur, Réseau canadien de recherches sur l'itinérance, Université York; Carolann Barr, directrice générale, Chez toit; Anita Friesen, conseillère en politique principale, Politiques et planification des programmes, Family Violence Prevention and Homeless Supports, Alberta Human Services; Bradley Harris, conseiller en services sociaux, Armée du Salut; Charlie Hill, directeur général, Association nationale d'habitation autochtone; Docteure Kathy Kovacs-Burns, directrice adjointe, Health Sciences Council, Université de l'Alberta; Docteur Bernie Pauly, professeur adjoint, School of Nursing, Université de Victoria; Bruce Pearce, président, Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine; Alina Turner, vice-présidente de la stratégie, Calgary Homeless Foundation; Allyson Marsolais, directrice de projet, Réseau canadien de recherche sur l'itinérance.

⁴ Le « squat » réfère à un local vacant ou destiné à la destruction occupé illégalement par des personnes sans logement.

L'une des typologies les plus fréquentes pour catégoriser le parcours des jeunes de la rue porte sur le temps passé sans domicile et sur le caractère plus ou moins « visible » de l'itinérance.

- > **L'itinérance chronique** fait référence à la situation de ceux et celles qui ont connu des épisodes répétés d'itinérance et qui ont passé de longues périodes à la rue. La population des sans-abri qui se trouvent dans une situation chronique au Canada se situe entre 2 à 4 % (Aubry *et al.*, 2013). Il s'agit de l'aspect le plus visible de l'itinérance.
- > **L'itinérance épisodique** fait référence à la situation des personnes qui vont et viennent entre un logement et la rue. Cela inclut les individus qui entrent et sortent de l'itinérance plusieurs fois au cours d'une période de trois ans. Au Canada, ces personnes représentent environ 9 % de la population des sans-abri (Gaetz *et al.*, 2013).
- > **L'itinérance dite « situationnelle »** est à la fois la moins visible et la plus fréquente des situations d'itinérance. Elle fait référence à la situation des personnes qui, momentanément, se retrouvent sans logement et, après un moment passé sans abri, parviennent souvent à se reloger. Ces individus ont **tendance à être plus jeunes** et à avoir moins de problèmes complexes quant à la santé mentale, la toxicomanie et autres problèmes médicaux.

C'est à cette troisième catégorie qu'appartiennent la majorité des personnes en situation d'itinérance. **En effet, Gaetz estime qu'au Canada, de 81 à 86 % des jeunes itinérant.es sont en situation d'itinérance situationnelle et invisible** (Gaetz, 2014a : 16). Les inconvénients des tentatives de dénombrement de la population itinérante, et plus particulièrement de l'itinérance jeunesse, tiennent au fait de cette invisibilité d'une population en déplacement.

En mars 2015, la Ville de Montréal a mené un dénombrement ponctuel destiné à savoir combien de personnes itinérantes se trouvaient dans les rues. Commandé par la Ville de Montréal, cet exercice était encouragé par l'un des principaux constats du plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 : le manque criant de données sur l'itinérance. Intitulé *Je compte MTL 2015*, l'exercice permet de recenser **3016 personnes** en situation d'itinérance à Montréal durant la nuit du 24 mars 2015. Au dévoilement de ces chiffres en juillet 2015, le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) a souligné le caractère restreint de cette méthodologie qui se limite à recenser la forme la plus visible de l'itinérance – l'itinérance chronique – et minimise les autres catégories, auxquelles appartiennent la majorité des personnes itinérantes. Pierre Gaudreau, coordonnateur du RAPSIM, souligne que « ce type de recensement répond au besoin d'avoir un chiffre "précis", mais il ne permet pas d'établir un portrait juste de l'itinérance, ni du nombre d'itinérant.es, ni de leurs différentes réalités (RAPSIM, 2016 : 4) ».

1.2 L'ITINÉRANCE JEUNESSE : VERS UNE DÉFINITION QUALITATIVE DU PHÉNOMÈNE

Dans son étude approfondie de la littérature sur l'itinérance jeunesse, Colombo souligne que les recherches quantitatives au sujet de l'itinérance des jeunes contribuent souvent à les représenter sous la figure de la « victime passive » subissant les aléas de sa situation d'exclusion (Colombo, 2015 : 13). En effet, les données quantitatives mettent en évidence des corrélations sur la base d'un certain nombre de tendances et de comportements caractéristiques des jeunes de la rue. C'est sur la base d'une telle approche qu'une étude générale du Parlement du Canada a cerné en 2009 certains éléments dont le cumul accentue le « risque » de basculer dans l'itinérance : la pauvreté en général, un emploi précaire, la violence familiale, des problèmes de santé mentale, la consommation de drogues, un mauvais rendement scolaire, une implication dans l'aide sociale à l'enfance ou encore des problèmes de comportement (Echenberg et Jensen, 2009). Dans une telle perspective, les jeunes ne sont pas perçus comme acteurs autonomes, capables de faire des choix et de participer intentionnellement aux stratégies de prévention. Ce sont majoritairement des recherches qualitatives qui ont permis de mettre de l'avant l'importance de connaître les représentations que les jeunes se font de la rue, du travail, de la famille et de leur propre positionnement à la marge de la société (Colombo, 2008, 2015; Parazelli, 2002; Bellot, 2001).

Non seulement la prévention exige-t-elle d'intervenir de manière mécanique sur des « facteurs de risque » à partir de la distinction de déclencheurs observables, mais elle exige également de tenir compte du fait que ces mêmes facteurs (pauvreté, santé mentale, toxicomanie, échecs scolaires, absence d'emploi, etc.) sont le plus souvent conditionnés par des représentations sociales discriminatoires des jeunes de la rue.

L'approche préventive doit également s'adapter aux différentes réalités que vivent les jeunes en situation ou à risque d'itinérance. Certains groupes sociaux se retrouvant en situation d'itinérance subissent une double discrimination fondée sur leur genre, leur orientation sexuelle ou leurs origines ethniques et culturelles. Comme le remarque le RAPSIM, « les préjugés attribués à l'itinérance s'en trouvent renforcés et d'autres sources de discrimination s'ajoutent, surtout en ce qui a trait à l'apparence physique et à l'orientation sexuelle » (RAPSIM, 2016 : 8). C'est le cas à Montréal des femmes, des Autochtones, des personnes issues de la communauté LGBTQ ou de l'immigration.

Ces sous-catégories de l'itinérance jeunesse révèlent une multiplicité de manière de vivre l'itinérance et d'être mené.e à occuper des espaces sociaux marginalisés. Les jeunes marginalisés nécessitent, d'une part, des mesures de prévention personnalisées en fonction de leurs besoins individuels et des spécificités des situations vécues (appartenance ethnique, sexe, genre, etc.) et, d'autre part, un accompagnement pour aborder les transitions inhérentes à la jeunesse (fin de scolarité, existence indépendante, accès au logement et insertion professionnelle).

La prévention de l'itinérance jeunesse commande d'abord une approche capable de contribuer à une reconnaissance des jeunes marginalisés et de remettre en question certaines des représentations sociales discriminatoires et victimisantes envers ces derniers. Parazelli souligne dans ses travaux que « l'analyse du phénomène des jeunes de la rue [doit viser] à dépasser la simple description des stratégies de débrouillardise d'une population marginalisée et à ne pas réduire les pratiques urbaines des jeunes de la rue à une addition de facteurs de risque » (Parazelli, 2002 : 3). La prévention exige donc non seulement une étude quantitative du problème, mais des données qualitatives nous permettant de connaître les représentations que ces jeunes marginalisés se font d'eux-mêmes en dehors des instances de socialisation habituelles afin de comprendre ce qui les amène à « choisir la rue ». C'est cette compréhension qui peut guider des pratiques d'intervention et de prévention innovatrices contribuant à la reconnaissance positive des jeunes.

1.3 PENSER LES APPROCHES PRÉVENTIVES À L'INTÉRIEUR DES CHAMPS DE COMPÉTENCE DE LA VILLE : MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

À travers ses compétences dans les champs de l'habitation et du développement économique local, communautaire, culturel et social, la Ville possède les outils lui permettant de jouer un rôle de premier plan en matière de prévention de l'itinérance jeunesse. À la différence des gouvernements provincial et fédéral, la gouvernance municipale est caractérisée par la proximité de son milieu de vie. Cette réalité favorise la mise en œuvre, la promotion et le financement d'approches flexibles et adaptées et d'alternatives facilement accessibles pour les jeunes à risque d'itinérance. À ce niveau, la prévention consiste à dénouer les tensions latentes ou récurrentes entre les jeunes marginalisé.es et les institutions.

La prévention de l'itinérance jeunesse à Montréal ne peut pas être réfléchi en dehors des expériences, constats et préoccupations des milieux d'intervention. C'est dans ce cadre que nous avons mené des entretiens documentaires semi-directifs auprès d'une douzaine de responsables de regroupements et d'organismes d'aide aux jeunes à risque d'itinérance à Montréal. De nature qualitative, cette démarche vise moins *a priori* un échantillon représentatif qu'une sélection raisonnée de sources d'information.

Liste des organismes et regroupements consultés :

- > Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)
- > L'Anonyme
- > La Maison Tangente (Auberge du cœur)
- > Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (services de réadaptation aux adolescents et service de réinsertion sociale)
- > Dans la rue – direction des services aux jeunes
- > Groupe Information Travail (programme Écolo-Boulot)
- > Le Refuge des Jeunes de Montréal
- > PACT de rue
- > Protecteur des personnes en situation d'itinérance (Serge Lareault)
- > Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
- > Conseiller en développement communautaire – responsable du dossier itinérance (Pierre-Luc Lortie)
- > Spectre de rue (programme TAPAJ)

Ces entretiens ont pour objectif de favoriser un accès direct aux problématiques actuelles vécues dans les milieux d'intervention ainsi que de permettre de compléter certaines informations absentes de la littérature grise ou scientifique. Ils s'inscrivent donc dans une visée compréhensive : ils ne visent pas à « démontrer » ou illustrer une thèse, mais plutôt à favoriser la compréhension des enjeux et problématiques propres à la prévention de l'itinérance jeunesse à Montréal. Ils ont permis de repérer deux principaux constats : le besoin de connaissances approfondies au sujet des nouvelles réalités de l'itinérance jeunesse à Montréal et la nécessité de favoriser des alternatives flexibles et accessibles à l'itinérance pour des jeunes qui désirent fuir les institutions habituelles d'aide et d'encadrement.

2

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS D'ANALYSE

2.1 APPROFONDIR LES CONNAISSANCES SUR LES NOUVELLES RÉALITÉS DE L'ITINÉRANCE JEUNESSE À MONTRÉAL

Les réalités de l'itinérance jeunesse à Montréal ne sont plus ce qu'elles étaient durant les années 1990. Ce constat provient de l'expérience pratique des milieux d'intervention qui tentent de comprendre et de s'adapter à ces nouvelles réalités. Toutefois, plusieurs des études de référence sur l'itinérance et sur les jeunes de la rue à Montréal datent de la fin des années 1990 et se concentrent sur le centre-ville (Parazelli, 1997, 2002; Fournier et Chevalier, 2001a, 2001b).

Aujourd'hui, les organismes d'aide qui œuvrent au centre-ville constatent que les jeunes occupent de moins en moins les espaces publics et se rassemblent moins en groupes que durant les années 1990. Les interventions répressives dans la gestion urbaine de la marginalité auraient joué un rôle dans le démantèlement de ces groupes de jeunes au centre-ville (Colombo et Larouche, 2007). On remarque également que les jeunes à risque d'itinérance semblent de plus en plus seuls. Il y aurait une augmentation et une intensification des problèmes de santé mentale. L'itinérance jeunesse ne serait plus seulement vécue au centre-ville, mais de manière différente et croissante dans des arrondissements et des quartiers en périphérie. De nouvelles communautés culturelles feraient leur apparition au sein des jeunes qui fréquentent les ressources d'aide et engageraient de nouvelles dynamiques de groupe.

Le premier principe directeur du *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017* est le « partage de connaissances » et a pour objectif de documenter la situation de l'itinérance à Montréal. Cet effort visant à bâtir de la connaissance, incarné entre autres par le dénombrement (Latimer, 2016), ne peut faire l'économie d'une approche qualitative qui aborde en profondeur les particularités et les multiples dimensions de l'itinérance jeunesse aujourd'hui à Montréal.

Notons à ce sujet l'exemple inspirant du projet *Combating Social Exclusion among Young Homeless Populations* (CSEYHP). Il s'agit d'une recherche menée de 2009 à 2011 en République tchèque, aux Pays-Bas, au Portugal et au Royaume-Uni⁵, qui visait à mieux comprendre la situation des jeunes sans domicile afin d'œuvrer résolument à des dispositifs de prévention et d'intervention. L'étude des politiques de lutte à l'itinérance jeunesse dans ces quatre pays a été accompagnée d'une phase d'entretiens avec 54 jeunes de la rue. L'une des particularités de la recherche est toutefois d'avoir intégré au sein du processus de recherche des jeunes anciennement sans domicile au titre de « pairs-chercheurs associés ». Ces jeunes ont été recruté.es et formé.es pour la réalisation de récits de vie. Les résultats de cette démarche ont été évalués comme très enrichissants pour l'ensemble des parties concernées (Meinema, 2010; CSEYHP, 2010). Au-delà des dénombrements menés par la Ville de Montréal, celle-ci peut s'inspirer de l'expérience européenne du CSEYHP et faire preuve d'innovation dans le domaine de la prévention de l'itinérance jeunesse. À Montréal, le Groupe d'intervention alternative par les pairs (GIAP) développe déjà une approche d'intervention fondée sur la proximité de vécu entre les pairs aidants et les jeunes. Cette expertise peut être mise à profit à Montréal dans un projet de recherche s'inspirant du CSEYHP.

⁵ Les résultats de la recherche peuvent être consultés ici : <https://www.movisie.com/combating-youth-homelessness>.

2.2 RECOMMANDATIONS POUR L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR L'ITINÉRANCE JEUNESSE

RECOMMANDATION 1 :

Que la Ville de Montréal entreprenne un partenariat et un processus de consultation avec le milieu universitaire afin d'intégrer l'expertise déjà existante sur l'itinérance jeunesse et de favoriser les projets de recherche portant sur les évolutions récentes de l'itinérance jeunesse à Montréal.

RECOMMANDATION 2 :

Que la Ville de Montréal développe, en collaboration avec les organismes d'aide et le milieu universitaire, des opportunités de recherche favorisant l'intégration d'ancien.nes jeunes de la rue au sein des processus de recherche et qu'elle contribue à leur formation en tant qu'assistant.es à la recherche.

RECOMMANDATION 3 :

Que la Ville de Montréal développe une collaboration plus étroite avec les organismes d'aide et les milieux d'intervention lorsqu'il s'agit de mener des dénombrements ou des études sur l'itinérance.

2.3 LA VILLE ET LA GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ : REMÉDIER AUX APPROCHES INSTITUTIONNELLEMENT LOURDES

Marginalisés par leurs milieux d'origine, les jeunes à risque d'itinérance cumulent souvent une expérience institutionnelle lourde face à laquelle diverses contraintes font de la rue une option parmi d'autres. Colombo a défini trois formes de relations parentales qui marquent l'enfance des marginaux : rejet, abandon et incohérence (Colombo, 2015). Le rejeté a appris qu'il ne pouvait pas compter sur les adultes dès son jeune âge, l'abandonné est plus enclin à tomber dans les relations de dépendance et l'enfant qui a vécu des situations d'incohérence parentale est animé par un sens aigu de la liberté et une volonté de vivre sans contrainte. Ces différentes trajectoires sont traversées par une méfiance à l'égard des institutions habituelles de socialisation et d'aide. Une littérature de travail social sur le développement de pratiques citoyennes auprès des jeunes de la rue révèle ainsi **l'importance de reconnaître ce « trop-plein » d'institution et met en garde contre une approche institutionnellement lourde** (Parazelli et Colombo, 2006).

Selon ces chercheurs, il s'agit de faire des jeunes à risque d'itinérance des acteurs collectifs capables d'affronter le réel non pas à partir d'une posture de « victimes » auxquelles il faut porter « assistance », mais d'acteurs capables d'investir de manière autonome le pouvoir qu'ils détiennent sur leurs propres actes et leur environnement immédiat. Cette approche démocratique de l'« insertion sociale » des jeunes à risque d'itinérance peut s'arrimer aux champs de compétence de la Ville et à la proximité qui caractérise la gouvernance municipale. Il s'agit de maintenir des ponts entre la marge et le centre plutôt que d'éliminer la marge.

Sur la base des entretiens et des recherches documentaires que nous avons menées, nous soulignons trois champs d'activité à Montréal qui peuvent être soutenus et favorisés dans une telle optique de la prévention de l'itinérance jeunesse: i) la **valorisation** et le soutien du travail de rue; ii) le développement d'opportunités d'insertion socioprofessionnelle **flexibles et peu contraignantes**; iii) la promotion de programmes d'accès au logement **adaptés aux réalités des jeunes** en transition vers la vie adulte. Ces champs d'activité ne sont pas suffisants en soi, mais doivent servir de tremplin à une reconnaissance positive de l'autonomie, de la parole, des choix et de l'identité des jeunes marginalisés. La section suivante se penche sur la pertinence de ces champs d'activité dans une démarche de prévention qui peut être conforme aux champs de compétence de la Ville.

2.3.1 Établir les premiers liens de confiance : la valorisation et le soutien du travail de rue

Les jeunes qui se retrouvent à risque d'itinérance peuvent voir leur accès aux ressources d'aide être compromis par les distances qui séparent leur mode de vie et le fonctionnement souvent rigide des institutions formelles (Colombo et Parazelli, 2002; Cheval, 2000; Renaud, 1997; Fortier et Roy, 1996; Mendel, 1994). Le travail de rue intervient dans ce contexte comme **stratégie communautaire permettant de tisser des liens de confiance** avec les groupes qui se tiennent ou sont tenus à l'écart des espaces institués. La position d'« entre-deux » du travail de rue est essentielle pour prévenir l'itinérance jeunesse : assez proche des populations marginalisées pour tisser des liens interpersonnels, le travailleur ou la travailleuse de rue est en même temps suffisamment lié.e à la communauté et au réseau de ressources pour faciliter certaines réconciliations.

Ce travail donne lieu à de riches occasions de médiation entre les univers culturels marginaux et institutionnels, nécessaires à la prévention de l'itinérance jeunesse. Comme le note Colombo dans son étude, « [...] pour plusieurs participants de l'enquête, la présence de ces organismes et surtout des travailleurs de rue, d'intervenants à l'écoute et de lieux où ils pouvaient sentir que le sens qu'ils attribuent à leur vie de rue et à leurs pratiques était reconnu et construire un lien significatif avec des adultes a largement contribué à éviter leur enfermement dans la rue » (Colombo, 2016 : 11).

À Montréal, certains projets innovateurs de prévention de l'itinérance jeunesse s'appuient sur la promotion du sport et des loisirs. Remarquons, entre autres, l'initiative de l'Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) qui depuis 2011 met de l'avant **AGSport**. À travers la promotion de l'accès des jeunes aux plateaux sportifs, ce projet représente un moyen d'établir et de maintenir des contacts avec les jeunes de l'Ouest-de-l'Île, dans le but d'offrir un continuum d'intervention psychosocial.

Par ailleurs, fondé en 2001, l'organisme **Ali et les Princes de la rue** a pour objectif d'utiliser les arts martiaux comme moyens de favoriser l'intégration sociale de jeunes (14 à 25 ans) qui résident surtout dans les arrondissements de Saint-Léonard, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Montréal-Nord et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. En 2014, il a fait l'objet d'un rapport d'évaluation qui souligne que « [...] la mission de cet organisme s'avère nécessaire, et son existence pertinente pour faciliter l'intégration sociale de plusieurs jeunes dans la communauté » (Tichit *et al.*, 2014 : 91). Soutenu par la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) du Québec, l'organisme entretient des rapports étroits avec les jeunes qui lui sont référés par les centres jeunesse et reçoit également un appui financier de la Fondation du centre jeunesse de Montréal. L'organisme offre ainsi l'exemple d'une collaboration directe de la Ville à la transition et à l'intégration sociale des jeunes qui préparent leur sortie des centres jeunesse de Montréal. Rappelons à cet égard que l'étude de Latimer (2016) souligne que le tiers des sans-abri de 30 ans et moins à Montréal ont déjà vécu au moins six mois dans un centre jeunesse.

2.3.2 Recommandations concernant le travail de rue

RECOMMANDATION 4 :

Que la Ville de Montréal valorise et mette de l'avant le travail de rue comme élément central d'une stratégie de prévention de l'itinérance jeunesse.

RECOMMANDATION 5 :

Que la Ville de Montréal assure un financement récurrent et suffisant du travail de rue afin de favoriser son expansion, l'amélioration des conditions de travail et des taux de rétention des travailleurs et des travailleuses de rue.

2.3.3 Des projets d'insertion socioprofessionnelle flexibles pour les jeunes

Le marché du travail fait partie des processus d'exclusion pour les jeunes qui vivent en marge. L'absence d'un emploi constitue un facteur de vulnérabilité, tant du point de vue du revenu que de l'insertion sociale. L'un des principaux freins à la réinsertion de ces jeunes est l'écart entre leur mode de vie et les exigences des dispositifs traditionnels de travail ou d'insertion. Les programmes d'insertion socioprofessionnelle doivent alors présenter la souplesse nécessaire pour leur permettre de s'inscrire dans un processus liant la marge à l'obtention d'emplois plus stables et conventionnels. Favoriser l'accès à un revenu, mais surtout à un travail qui puisse inscrire les jeunes marginalisés au sein d'un réseau social et développer un rapport positif à soi et à son milieu, est un élément clé du processus de prévention de l'itinérance jeunesse. Les expériences d'insertion socioprofessionnelle doivent permettre l'association des aspects économiques et sociaux du travail pour contribuer à la construction du sentiment de citoyenneté des jeunes à risque d'itinérance.

À Montréal, le programme Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) mis en place en 2000 par l'organisme Spectre de rue représente un important succès dans la promotion de moyens d'insertion socioprofessionnelle flexibles pour les jeunes. Depuis 2014, le gouvernement français s'inspire du succès de TAPAJ Bordeaux (France) pour mener un projet national visant à étendre TAPAJ sur le territoire français. La Ville de Montréal peut en retour s'inspirer de l'expérience française. L'élaboration d'outils communs favorisant l'amélioration et la transférabilité du programme TAPAJ ailleurs à Montréal et au Québec peut être l'occasion pour la Ville de Montréal d'assumer son leadership en matière de prévention de l'itinérance jeunesse et de travailler de manière concertée avec le gouvernement provincial.

2.3.4 Recommandations concernant l'insertion socioprofessionnelle

RECOMMANDATION 6 :

Que la Ville de Montréal poursuive son financement du programme TAPAJ et entreprenne des actions auprès des différentes instances gouvernementales afin que les programmes d'aide financière permettant la lutte à l'itinérance favorisent l'expansion des activités de type TAPAJ.

2.3.5 Le droit au logement et le partage de l'espace : un hébergement adapté à la réalité des jeunes

Pour 90 % des personnes itinérantes au Canada, la pauvreté et l'insuffisance de logements abordables sont les principaux facteurs qui mènent à l'itinérance (Gaetz *et al.*, 2014a : 41). Selon un rapport détaillé de Gaetz (2014b) pour l'Observatoire canadien sur l'itinérance, *Homeless Hub*, l'approche « Logement d'abord » connaît un important succès au Canada, aux États-Unis et en Europe, mais se révèle toutefois peu adaptée pour répondre aux besoins des jeunes qui vivent l'itinérance ou sont à risque de la vivre (13 à 25 ans).

Logement d'abord n'est pas un programme, mais une approche globale basée sur les droits et la philosophie qui veut que tous les gens méritent un logement et qu'un logement adéquat soit une condition au rétablissement de liens sociaux et d'un mode de vie autonome. Le programme Logement d'abord accorde la priorité aux sans-abri chroniques atteints de problèmes importants de maladie mentale et d'accoutumance. Une réponse à l'itinérance des jeunes dans le cadre de Logement d'abord signifie des approches axées sur les besoins particuliers des jeunes en transition vers la vie adulte. Elles doivent pouvoir préparer les jeunes non seulement à un accès à un logement autonome, mais également à un retour à la maison si c'est l'option désirée.

Mise sur pied en 2015 par l'organisation Homeward Trust Edmonton, la *Community Strategy to End Youth Homelessness in Edmonton* vise à adapter l'approche Logement d'abord à la réalité des jeunes d'Edmonton (Homeward Trust, 2015). Homeward Trust a effectué un processus de consultation avec des jeunes à risque ou ayant vécu l'itinérance afin de définir les difficultés d'accès au logement (Puligandla *et al.*, 2016). Les jeunes ont été invités à s'exprimer sur les obstacles au logement, à l'éducation et à l'accès aux soins de santé ainsi que sur les manières de mettre fin à l'itinérance jeunesse. En plus de favoriser une meilleure connaissance de la réalité des jeunes à risque d'itinérance, ce genre d'initiatives peut prendre de multiples formes contribuant à une reconnaissance positive des jeunes, de leurs choix et de leurs représentations des espaces qu'ils et elles occupent ou désirent occuper.

Par ailleurs, de 2009 à 2013, l'approche Logement d'abord a été placée au centre de la stratégie de lutte contre l'itinérance dans la ville d'Odense (Danemark). Troisième plus grande ville du Danemark, Odense a vu l'itinérance baisser de 47 % durant ces quatre années alors qu'elle a augmenté à Copenhague de 6 % et dans l'ensemble du Danemark de 16 %. Selon Tom Ronning, consultant stratégique en matière de logement, ce succès repose sur une approche préventive qui met l'accent sur le développement d'une communauté inclusive, orientée vers un effort de **compréhension** des situations vécues par les personnes à risque d'itinérance ainsi que l'institution de mécanismes de dialogue (Ronning, 2013). L'expérience à Odense démontre un potentiel d'implication de la municipalité, des résident.es et des différents acteurs de la lutte à l'itinérance dans le développement d'une ville inclusive. Un facteur important est le rôle central que joue la municipalité d'Odense dans le développement de la compréhension générale des réalités de l'itinérance.

2.3.6 Recommandations concernant le logement

RECOMMANDATION 7 :

Que la Ville de Montréal mène, auprès des gouvernements concernés, les représentations visant à augmenter l'offre d'alternatives en logement inspirées d'une approche Logement d'abord et d'un accompagnement adaptés à la réalité des jeunes, notamment dans le cadre de la stratégie fédérale de partenariat de lutte contre l'itinérance.

RECOMMANDATION 8 :

Que la Ville de Montréal favorise une offre d'alternatives résidentielles qui s'accompagne de mécanismes de consultation, de concertation et de dialogue entre les jeunes et les résident.es, commerçant.es et intervenant.es communautaires du quartier habité.



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

RECOMMANDATION 9 :

Que la Ville de Montréal porte une attention particulière à la question de l'**itinérance cachée** des jeunes dans ses efforts de lutte et de prévention de l'itinérance, notamment dans son plan d'action sur l'itinérance qui viendra remplacer celui de 2014-2017.

RECOMMANDATION 10 :

Que la Ville de Montréal, dans ses efforts visant à documenter la situation de l'itinérance, favorise la production de données et d'analyses **qualitatives** portant sur la problématique particulière de l'itinérance jeunesse à Montréal, et ce, en appliquant l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+).

RECOMMANDATION 11 :

Que la Ville de Montréal prenne appui sur des données et analyses qualitatives afin d'adapter l'approche préventive aux besoins particuliers des **jeunes femmes, des Autochtones, des personnes immigrantes et des membres de la communauté LGBTQ** à risque d'itinérance.

RECOMMANDATION 12 :

Que la Ville de Montréal, grâce à la proximité qui caractérise la gouvernance municipale, encourage les initiatives de prévention qui prennent appui sur le travail de rue, l'insertion socioprofessionnelle et le logement dans une perspective **flexible et accessible** de manière à permettre de rejoindre un maximum de jeunes.

RECOMMANDATION 13 :

Que la Ville de Montréal exprime son leadership en matière de lutte contre l'itinérance jeunesse en favorisant **une conception innovante de la prévention** où les jeunes n'ont pas une posture de victimes auxquelles il faut porter assistance, mais d'acteurs autonomes qui détiennent un pouvoir sur leurs propres actes et leur environnement. Cette posture renforce la pratique citoyenne des jeunes et invite à construire des ponts entre le centre et la marge plutôt qu'à éliminer cette dernière.

4

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS POUR L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR L'ITINÉRANCE JEUNESSE

RECOMMANDATION 1 :

Que la Ville de Montréal entreprenne un partenariat et un processus de consultation avec le milieu universitaire afin d'intégrer l'expertise déjà existante sur l'itinérance jeunesse et de favoriser les projets de recherche portant sur les évolutions récentes de l'itinérance jeunesse à Montréal.

RECOMMANDATION 2 :

Que la Ville de Montréal développe, en collaboration avec les organismes d'aide et le milieu universitaire, des opportunités de recherche favorisant l'intégration d'ancien.nes jeunes de la rue au sein des processus de recherche et qu'elle contribue à leur formation en tant qu'assistant.es à la recherche.

RECOMMANDATION 3 :

Que la Ville de Montréal développe une collaboration plus étroite avec les organismes d'aide et les milieux d'intervention lorsqu'il s'agit de mener des dénombrements ou des études sur l'itinérance.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE TRAVAIL DE RUE

RECOMMANDATION 4 :

Que la Ville de Montréal valorise et mette de l'avant le travail de rue comme élément central d'une stratégie de prévention de l'itinérance jeunesse.

RECOMMANDATION 5 :

Que la Ville de Montréal assure un financement récurrent et suffisant du travail de rue afin de favoriser son expansion, l'amélioration des conditions de travail et des taux de rétention des travailleurs et des travailleuses de rue.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

RECOMMANDATION 6 :

Que la Ville de Montréal poursuive son financement du programme TAPAJ et entreprenne des actions auprès des différentes instances gouvernementales afin que les programmes d'aide financière permettant la lutte à l'itinérance favorisent l'expansion des activités de type TAPAJ.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE LOGEMENT

RECOMMANDATION 7 :

Que la Ville de Montréal mène, auprès des gouvernements concernés, les représentations visant à augmenter l'offre d'alternatives en logement inspirées d'une approche Logement d'abord et d'un accompagnement adaptés à la réalité des jeunes, notamment dans le cadre de la stratégie fédérale de partenariat de lutte contre l'itinérance.

RECOMMANDATION 8 :

Que la Ville de Montréal favorise une offre d'alternatives résidentielles qui s'accompagne de mécanismes de consultation, de concertation et de dialogue entre les jeunes et les résident.es, commerçant.es et intervenant.es communautaires du quartier habité.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

RECOMMANDATION 9 :

Que la Ville de Montréal porte une attention particulière à la question de l'**itinérance cachée** des jeunes dans ses efforts de lutte et de prévention de l'itinérance, notamment dans son plan d'action sur l'itinérance qui viendra remplacer celui de 2014-2017.

RECOMMANDATION 10 :

Que la Ville de Montréal, dans ses efforts visant à documenter la situation de l'itinérance, favorise la production de données et d'analyses **qualitatives** portant sur la problématique particulière de l'itinérance jeunesse à Montréal, et ce, en appliquant l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+).

RECOMMANDATION 11 :

Que la Ville de Montréal prenne appui sur des données et analyses qualitatives afin d'adapter l'approche préventive aux besoins particuliers des **jeunes femmes, des Autochtones, des personnes immigrantes et des membres de la communauté LGBTQ** à risque d'itinérance.

RECOMMANDATION 12 :

Que la Ville de Montréal, grâce à la proximité qui caractérise la gouvernance municipale, encourage les initiatives de prévention qui prennent appui sur le travail de rue, l'insertion socioprofessionnelle et le logement dans une perspective **flexible et accessible**, de manière à permettre de rejoindre un maximum de jeunes.

RECOMMANDATION 13 :

Que la Ville de Montréal exprime son leadership en matière de lutte contre l'itinérance jeunesse en favorisant **une conception innovante de la prévention** où les jeunes n'ont pas une posture de victimes auxquelles il faut porter assistance, mais d'acteurs autonomes qui détiennent un pouvoir sur leurs propres actes et leur environnement. Cette posture renforce la pratique citoyenne des jeunes et invite à construire des ponts entre le centre et la marge plutôt qu'à éliminer cette dernière.

CONCLUSION

Si la prévention peut permettre à certain.es jeunes d'éviter une situation d'itinérance, elle ne peut permettre à une société d'éviter complètement l'expérience de l'itinérance jeunesse. L'itinérance jeunesse ne peut pas être éliminée non pas à cause des capacités limitées de la Ville ou des organismes d'intervention, mais parce que la prévention doit reconnaître que la rue et la marge pourront toujours représenter un « choix contraint » nécessaire pour certain.es jeunes.

Une stratégie de prévention effective ne peut avoir comme objectif l'élimination de l'itinérance ou de la marge. Elle ne peut non plus nier l'importance du paradoxe qui traverse une majorité de politiques de lutte à l'itinérance : prendre en charge la réintégration des individus en situation d'itinérance au sein d'une société qui a elle-même contribué à les marginaliser. La posture préventive est celle d'une capacité à aborder le phénomène complexe de l'itinérance à travers le dévoilement des images de victimisation ou de réprobation sociale. Ces images traversent les discours que porte la société sur l'existence des jeunes marginalisé.es et font obstacle à leur autonomie et leur reconnaissance positive.

Malgré cette problématique théorique complexe et en constante évolution, la présente synthèse rend compte de pratiques préventives concrètes qui peuvent être mises à profit dans le cadre des champs de compétence de la Ville de Montréal. Les alternatives à l'itinérance qui sont présentées procèdent non seulement d'une recherche documentaire et d'une revue de la littérature sur la prévention de l'itinérance jeunesse, mais s'enracinent dans un processus d'entretiens auprès de responsables d'organismes d'aide et d'intervention sur le territoire montréalais. Les recommandations qui en découlent sont essentielles à une démarche préventive propre à la proximité que le gouvernement municipal peut entretenir avec ses citoyens et citoyennes et qui prenne en compte les aspirations sociales des jeunes en difficulté.

BIBLIOGRAPHIE

- Aubry, S. (2012). *Jeunes à risque : situation et caractéristiques des jeunes du Plateau Mont-Royal 2009-2010*, Montréal : Plein milieu, 95 p.
- Aubry, T., Farrell, S., Hwang, S., et Calhoun, M. (2013). « Identifying the Patterns of Emergency Shelter Stays of Single Individuals in Canadian Cities of Different Sizes », *Housing Studies*, vol. 28, n° 6, p. 3-12.
- Bellot, C. (2001). *Le monde social de la rue : expériences des jeunes et pratiques d'intervention à Montréal*, Thèse de doctorat en criminologie, Montréal : Université de Montréal, 290 p.
- Bertaux, D. (2005). *Le récit de vie – L'enquête et ses méthodes*, Paris : Armand Colin, 126 p.
- Boesky, L. M., Toro, P. A. et Bukowski, P. A. (1997). « Differences in psychosocial factors among older and younger homeless adolescents found in youth shelters ». *Journal of Prevention and Intervention in the Community*, vol. 15, n° 2, p.19-36.
- Bourgault, C. (2012). *Réflexion sur l'itinérance des femmes en difficulté : un aperçu de la situation*, Québec : Conseil du statut de la femme, 29 p.
- Campbell, C. et Eid, P. (2009). *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social*, Québec : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 202 p.
- Cheval, C. (2001). « Des travailleurs de rue créateurs de liens sociaux », dans H. Dorvil et R. Mayer (dir.), *Problèmes sociaux – tome II – Études de cas et interventions sociales*, Montréal : Presses de l'Université du Québec, p. 362-385.
- CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (2015). *Agir ensemble, créer des solutions durables. Plan d'action intersectoriel en itinérance de la Région de Montréal (2015-2020)*, Montréal : CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 38 p.
- Colombo, A. (2015). *S'en sortir quand on est dans la rue. Trajectoires de jeunes en quête de reconnaissance*, Presses de l'Université du Québec, 270 p.
- Colombo, A. (2008). *La reconnaissance : un enjeu pour la sortie de la rue des jeunes à Montréal*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal : département d'études urbaines, 565 p.
- Colombo, A., et Larouche, A. (2007). « Comment sortir de la rue lorsqu'on n'est "bienvenu nulle part"? », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 20, n° 1, p. 108-127.
- Colombo, A., et Parazzelli, M. (2002). « Quand la revitalisation urbaine dévitalise la marge sociale juvénile : un enjeu pour la sortie de rue », *Revue Frontières : délires urbains, dangers de mort*, vol. 15, n° 1, 39-46.
- Conseil jeunesse de Montréal (2015). *Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones*, Montréal : Conseil jeunesse de Montréal, 99 p.
- Côté, M.-M. (1988). *Les jeunes de la rue à Montréal. Une étude d'ethnologie urbaine*, Thèse de doctorat, Montréal : Université du Québec à Montréal.

- CSEYHP (*Combating Social Exclusion Among Young Homeless Populations*) (2010). *Methodology Annex: Working with young homeless people as co-researchers*, London : Combating Youth Homelessness, 25 p.
- Dumez, H. (2013). *Méthodologie de la recherche qualitative : les 10 questions clés de la démarche compréhensive*, Paris : Vuibert, 227 p.
- Echenberg, H. et Jensen, H. (2009). « Facteurs de risque de l'itinérance », *Étude générale de la Bibliothèque du Parlement*, Publication n° PRB 08-51F, 2009, 10 p.
- Fontaine, A. et Duval, M. (2003). *Le travail de rue... dans un entre-deux*, Montréal : Université du Québec à Montréal, Service aux collectivités, 101 p.
- Forchuk, C. et al. (2013). « Service Preferences Of Homeless Youth With Mental Illness : Housing First, Treatment First, Or Both Together », dans Stephen Gaetz, B. O'Grady, K. Buccieri, J. Karabanow et A. Marsolais (dir.), *Youth Homelessness in Canada: Implications for Policy and Practice*, Toronto : Canadian Homelessness Research Network Press, p. 95-109.
- Fortier, J. et Roy, S. (1996). « Les jeunes de la rue et l'intervention : quelques repères théoriques », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 27, p. 127-152.
- Fournier, L. et Chevalier, S. (2001a). *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999*, vol. 1, Québec : Institut de la statistique du Québec, 133 p.
- Fournier, L. et Chevalier, S. (2001b). *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999*, vol. n° 2, Québec : Institut de la statistique du Québec, 128 p.
- Fournier, L. et Chevalier, S. (1998). *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et Québec, 1996-97*, Québec : Santé Québec, 21 p.
- FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain) (2015). *Femmes, logement et pauvreté*, Montréal : FRAPRU, 12 p.
- Gaetz, S., O'Grady, B., Kidd, S. et Schwan, K. (2016). *Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes, Sommaire exécutif*, Toronto : Observatoire canadien sur l'itinérance, 17 p.
- Gaetz, S. (2014a). *Coming of Age : Reimagining the Response to Youth Homelessness in Canada*, Toronto : The Canadian Observatory on Homelessness Press, 128 p.
- Gaetz, S. (2014b). *Un endroit sûr et décent où vivre : vers un cadre Logement d'abord pour les jeunes. Synthèse du rapport*, Toronto : The Homeless Hub Press, 14 p.
- Gaetz, S., Scott, F. et Gulliver, T. (2013). *L'approche Logement d'abord au Canada : Appuyer les collectivités pour mettre fin à l'itinérance*, Canadian Homeless Research Network Press, Toronto, 144 p.

- Gaetz, S., O'Grady, B. et Buccieri, K. (2010). *Surviving Crime and Violence : Street Youth and Victimization in Toronto*, Toronto : Justice for Children and Youth & the Homeless Hub, série de rapport du Rond-point de l'itinérance n° 1, 97 p.
- Gaetz, S. et O'Grady, B. (2002). « Making Money : Exploring The Economy Of Young Homeless Workers », *Work, Employment & Society*, septembre, vol. 16, n° 3, p. 433-456.
- Gouvernement du Québec (2014a), *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 – Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*, Québec : Gouvernement du Québec, 55 p.
- Gouvernement du Québec (2014b), *Politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir*, Québec : Gouvernement du Québec, 72 p.
- Gwadz, M. V. et al. (2009). « The initiation of homeless youth into the street economy », *Journal of Adolescence*, vol. 32, n° 2, p. 357-377.
- Homeward Trust Edmonton (2015). *Community Strategy to End Youth Homelessness in Edmonton*, Edmonton : Homeward Trust Edmonton, 92 p.
- Karabanow, J. (2004). *Being Young and Homeless : Understanding How Youth Enter and Exit Street Life*, Toronto : Peter Lang, 107 p.
- Laberge D., et al. (1998), *Le rôle de la prison dans la production de l'itinérance*, Montréal : Collectif de recherche sur l'itinérance, 109 p.
- Latimer, E. et al. (2016). *Enquête complémentaire sur les personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 août 2015*, Ville de Montréal : Montréal, 122 p.
- Latimer, E. et al. (2015). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2015*, Montréal : Ville de Montréal, 88 p.
- Léouzon, R. (2016). « Règlement sur les pitbulls : Inquiétudes pour les itinérants propriétaires de chiens », *Journal Métro*, 17 août 2016, [en ligne], [<http://journalmetro.com/actualites/montreal/1009873/reglement-sur-les-pitbulls-inquietudes-pour-les-itinerants-proprietaires-de-chiens>].
- Meinema, T. (2010). « CSEYHP : Combating Social Exclusion Among Young Homeless Populations : “Lutter contre l'exclusion sociale de la jeunesse sans domicile” », *Sans-abri en Europe*, Automne 2010, p. 14-16.
- Mendel, G. (1994). « Crise de société : le monde en profonde mutation. Mutations symboliques, nouvelles réalités sociales, crise des institutions, pistes de travail », dans J. Pector (dir.), *Les actes du Colloque du PIAMP : une génération sans nom ni oui (23-31)* (Montréal, 24-26 avril 1992), Montréal: PIAMP.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2014). *L'itinérance au Québec : premier portrait*, Québec : Les publications du Québec, 168 p.

- Moïse, J. (2006). « Itinérance, toxicomanie et santé mentale chez les jeunes de la rue : mythes et préjugés », *L'intervenant*, vol. 22, n° 3, p. 13-15.
- Observatoire canadien sur l'itinérance (2012). *La Définition canadienne de l'itinérance*, [en ligne], [<http://homelesshub.ca/sites/default/files/COHhomelessdefinitionFR.pdf>].
- Paquot, T. (2005). « Habitat, habitation, habiter », *Informations sociales*, vol. 3, n° 123, p. 48-54.
- Paradis, E. et Mosher, J. (2012). « “Take the Story, Take the Needs, and DO Something” : Grassroots Women’s Priorities for Community-Based Participatory Research and Action on Homelessness », *The Homeless Hub report series*, n° 9, 34 p.
- Parazelli, M. et Colombo, A. (2006). « Intervenir aux marges de la citoyenneté. Une application du dispositif Mendel adapté aux jeunes de la rue à Montréal », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, n° 2, p. 88-109.
- Parazelli, M. et Colombo, A. (2004). « Les jeunes de la rue », dans V. Cicchelli, T. Ragi et C. Cicchelli-Pugeault (dir.), *Ce que nous savons des jeunes*, Paris, Presses universitaires de France, p. 125-135.
- Parazelli, M. (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 358 p.
- Parazelli, M. (1997). *Pratiques de « socialisation marginalisée » et espace urbain : le cas des jeunes de la rue à Montréal (1985-1995)*, Thèse de doctorat en études urbaines, Montréal : Université du Québec à Montréal, 562 p.
- Platt, A. (1969). *The Child Savers : The Invention of Delinquency*, Chicago : University of Chicago Press.
- Puligandla, G., Gordon, N. et Way, R. (2016). « Creating a Community Strategy to End Youth Homelessness in Edmonton », dans Nichols, N. et Doberstein, C., *Exploring Effective Systems Responses to Homelessness*, Toronto : The Homeless Hub, p. 182-201.
- Renaud, G. (1997). « L'intervention : de la technique à la clinique ou de l'objet au sujet », dans *Intervention : les savoirs en acte*, Sherbrooke : GGC éditions Université de Sherbrooke, p. 139-164.
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes à Montréal (2016). *L'itinérance à Montréal. Au-delà des chiffres*, RAPSIM : Montréal, 31 p.
- Rew, L. (2002). « Relationships Of Sexual Abuse, Connectedness, and Loneliness to Perceived Well-Being in Homeless Youth », *Journal for Specialists in Pediatric Nursing*, vol. 7, n° 2, p. 51-63.
- Rew, L., Taylor-Seehafer, M. et Thomas, N. (2000). « Without Parental Consent : Conducting Research With Homeless Adolescents », *Journal for Specialists in Pediatric Nursing*, vol. 5, n°3, p. 131-138.
- Ringwalt, C., Greene, J., Robertson, M. (1998). « Familial backgrounds and risk behaviors of youth with throwaway experiences », *Journal of Adolescence*, vol. 21, n° 3, p. 241-252.

- Rivard, J. (2004). « Des pratiques autour des jeunes/enfants des rues : une perspective internationale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 1, p. 126-148.
- Ronning, T. (2013). « La prévention du sans-abrisme. L'exemple de la municipalité d'Odense », *Sans-abri en Europe*, Hiver 2013, p. 4-11.
- Roy, É., Haley, N., Godin, G., Boivin, J.-F., Cleassens, C., Vincelette, J., Leclerc, P. et Boudreau, J.-F. (2005). *L'hépatite C et les facteurs psychosociaux associés au passage à l'injection chez les jeunes de la rue. Rapport d'étape numéro 4*, Montréal : Direction de la santé publique.
- Savoie, D. (2011). « Des Inuit déracinés et itinérants », *Relations*, n° 753, [en ligne], [<http://www.cjf.qc.ca/fr/relations/article.php?id=2780>].
- Segaert, A. (2012). *Étude nationale sur les refuges, 2005-2009*, Emploi et développement social Canada, 33 p.
- Staller, K. (2003). « Constructing the Runaway Youth Problem : Boy Adventurers to Girls Prostitutes, 1960-1978 », *Journal of Communication*, Vol. 53, n° 2, p. 330-346.
- Tichit, L., Hébert, J. et Umuhire, N. (2014). *Évaluation du projet Ali et les Princes de la rue*, Montréal : Ville de Montréal /UQAM/Emploi et solidarité sociale Québec, 125 p.
- Toro, P., Lesperance, T. et Braciszewski, J. (2011). « The Heterogeneity Of Homeless Youth In America : Examining Typologies », *Homeless Research Institute*, National Alliance to End Homelessness, 12 p.
- Ville de Montréal (2014), *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 – Parce que la rue est une impasse*, Montréal : Ville de Montréal, 21 p.
- Wallot, C. (1992). *Les jeunes sans abri*, recherche entreprise dans le cadre du projet « La promotion active des droits de la personne comme voie de solution au problème des jeunes sans abri », Montréal, Consortium de formation sur la défense des droits humains de l'université McGill, 14 novembre.
- Wayman, R. H. (2010). *Typology of America's Homeless Youth*, Washington, DC : National Alliance to End Homelessness.
- Y des femmes de Montréal (2012), *Rapport annuel 2011-2012*, Montréal : YMCA, 22 p.



CJMTL.COM